

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 083-218300366-20240209-0012_2024_DE-CC



N° 0012-2024-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché SIVAAD 2024-2025 de Fournitures de matériaux, matériels et d'équipements pour les services techniques des collectivités locales
Lot (s) : T18 Outillage à mains pour la quincaillerie

Titulaire :
WURTH France SAS
Rue Georges Besse
ZI OUEST
BP 40013
67158 ERSTEIN CEDEX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 109/2023 en date du 19 septembre 2023 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 79/2015 du 17 septembre 2015 portant constitution du groupement de commandes entre la Commune de Cavalaire sur Mer et ses établissements publics administratifs communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale) ;
- VU** La délibération n° 70/2014 du 24 avril 2014 adoptant la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var ;
- CONSIDERANT** les besoins de la commune de Cavalaire sur Mer en matière de Fournitures de matériaux, matériels et d'équipements pour les services techniques des collectivités locales ;
- CONSIDERANT** la procédure d'appel d'offres menée par le Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, destinée à attribuer les différents lots ;

CONSIDERANT les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres chargée du choix des prestataires réunie en date d

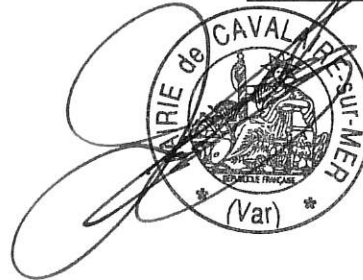
Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 21/11/2023 ;
ID : 083-218300366-20240209-0012_2024_DE-CC

DECIDE

- ARTICLE 1** de conclure l'accord cadre à bons de commandes en matière de fournitures de matériaux, matériels et d'équipements pour les services techniques des collectivités locales, avec la société WURTH France SAS, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour le(s) lot(s) :
T18 Outillage à mains pour la quincaillerie pour un montant minimum annuel de 4 000 € HT, et un montant maximum annuel de 12 000 € HT.
- ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune ;
- ARTICLE 3** de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 09/02/2024

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr